

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2403

9 novembre 2010

SOMMAIRE

Arg Real Estate GP S.à r.l.	115303	RA IME S.à r.l.	115335
Emci Redange	115298	RA Juice S.à r.l.	115335
F.21 Jungbau Construction	115342	RA Juice S.à r.l.	115340
High Tide CDO DNS 1 S.A.	115302	RA Oscillators S.à r.l.	115340
International Services Luxembourg (Inse- lux) S.à r.l.	115298	Restaurant Chinois Jardin Gourmet Sàrl	115340
Jung Bau S.à.r.l.	115342	Restaurant La Bonne Fortune S.à.r.l.	115341
Kikerono Konzern SPF A.G.	115298	Revigor	115341
Klatone	115300	Ripli Holding S.A.	115327
Mandrinvest S.A.	115302	Roadmap Investments S.à r.l.	115327
Manus S.A., S.P.F.	115302	Rosaco SPF S.A.	115327
Merrill Lynch Paris Nursing 3	115300	Rubicon Finance Europe II S.A.	115329
MH Germany Property XII S.à r.l.	115303	SATPO-ML JV Co S.à r.l.	115328
Miclo S. à r.l.	115303	Sellin Management Company S.à r.l.	115328
MISTERI FERNAND, Société à responsa- bilité limitée, Entreprise de Construc- tions et de Façades	115303	Sensus Metering Systems (LuxCo 2) S.à r.l.	115328
MLArg Real Estate GP S.à r.l.	115303	Sensus Metering Systems (LuxCo 3) S.à.r.l.	115328
Mossi & Ghisolfi International S.A., en abrégé M&G International S.A.	115305	Sensus Metering Systems (Luxco 4) S.à r.l.	115334
Noonmark S.A.	115306	Sensus Metering Systems (Luxco 5) S.à r.l.	115341
NSV Holdings S.A.	115306	SIFC Development Holding S.à r.l.	115341
Nuclear Industry Reinsurance Association	115321	Silver Spring Funds	115329
Ocean Oil Construction and Services ...	115306	S.I.P. Investments S.A.	115327
Office & Service	115306	Skype Global S.à r.l.	115341
Olympia Luxembourg S.à r.l.	115321	Société d'investissement et de développe- ment immobilier, agricole et touristique S.A.	115343
Paris Holdings S.à r.l.	115321	Sole S.A.	115328
Paris Nursing 3	115300	Soparind S.A.	115343
Platine Finance S.A.	115321	StaGe Mezzanine	115334
Portek Europe S.A.	115322	SU General Partner S.A.	115343
PPoint Investment S.A.	115322	Superga Trademark S.A.	115344
QM Holdings GP S.à r.l.	115327	Voyages Simon	115344
Qurtech	115326		
RA IME S.à r.l.	115329		

International Services Luxembourg (Inselux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 26.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131356/10.

(100150131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Kikerono Konzern SPF A.G., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 18.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KIKERONO KONZERN SPF A.G.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010131368/12.

(100149910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Emci Redange, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8820 Holtz, 38, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg E 4.345.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Madame Carole PLATZ, salariée, née à Luxembourg, le 5 mai 1972, demeurant au 17, rue Hansen, L-7473 Schoenfels;
- 2.- Monsieur Marc KEMMER, pilote, né à Sierre (Suisse), le 5 novembre 1966, demeurant au 38, rue Principale, L-8820 Holtz.

Lesquels comparants, ici personnellement présents, ont déclaré avoir convenu de constituer une société civile immobilière dont ils vont établir les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre les comparants, une société civile immobilière qui existera entre les propriétaires actuels et futurs des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises applicables et notamment par les articles 1832 à 1872 du Code civil.

Art. 2. La société a pour objet, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial: l'acquisition, la vente la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles ou parts d'immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et la mise à disposition gratuite aux associés.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La société prend la dénomination suivante: «EMCI REDANGE», société civile immobilière.

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège de la société est fixé au 38, rue Principale, L-8820 Holtz.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée, prenant cours ce jour. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à une majorité de deux tiers (2/3) des parts d'intérêt. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Art. 6. Le capital social est fixé à DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500,- EUR) divisé en cent (100) parts d'intérêt ayant chacune une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR).

Les parts d'intérêt ont été souscrites par les associés comme suit:

1.- Madame Carole PLATZ, prénommée, cinquante parts d'intérêt	50
2.- Monsieur Marc KEMMER, prénommé, cinquante parts d'intérêt	50
TOTAL: cent parts d'intérêt	100

Toutes les parts d'intérêt sont entièrement libérées par des versements en numéraire dans la caisse de la société, de sorte que la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce qui est reconnu par tous les associés qui se donnent mutuellement décharge.

Art. 7. Les parts d'intérêt ne sont représentées par aucun titre. Elles ne sont pas négociables.

Chaque année, l'assemblée des associés fixe la valeur d'une part d'intérêt.

Art. 8. La cession de parts d'intérêt doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé. Pour être opposable à la société, la cession doit, conformément à l'article 1690 du Code civil, lui être notifiée par un acte authentique ou un acte sous seing privé ou être acceptée par la gérance dans un tel acte. Pour être opposable aux tiers, la cession doit faire l'objet d'une publicité au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Les parts d'intérêt ne peuvent être cédées entre vifs, même entre associés, qu'avec l'agrément unanime de tous les associés. Cet agrément s'impose quelles que soient la cause et la nature de la mutation, à titre onéreux ou à titre gratuit.

A cet effet, l'associé désirant céder tout ou partie de ses parts d'intérêt, notifiera le projet de cession à chacun de ses coassociés et à la société elle-même, par lettres recommandées avec demande d'avis de réception. Cette lettre contiendra toutes les données de l'opération. A partir de la date de la réception du projet de cession, les coassociés disposent d'un délai de trente jours calendrier pour prendre position. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

Chaque fois qu'il y a refus d'agrément, les parts d'intérêts en instance de mutation seront reprises par les autres associés, proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent, au prix calculé en application de la valeur dont question à l'article 7 ci-dessus.

Pour le calcul de nombre des parts à reprendre par chaque associé, les parts en instance de mutation ne sont pas prises en considération.

Dans le cas où un associé veut céder tout ou partie de ses parts d'intérêt et qu'il y a refus d'agrément, il lui est loisible de renoncer à son projet de cession et de rester comme associé dans la société.

En cas de décès d'un associé, la société n'est pas dissoute par le fait du décès, mais continue avec les héritiers ou légataires de l'associé décédé.

Art. 9. La société est gérée et administrée par Madame Carole PLATZ et par Monsieur Marc KEMMER, conjointement.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur signature conjointe.

Art. 10. Chaque année au 31 décembre, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Cet inventaire sera signé par tous les associés.

Les bénéfices nets constatés par cet inventaire seront partagés entre les associés. Proportionnellement à leur participation dans le capital social, les pertes, s'il en existe, seront supportées par eux dans les mêmes proportions.

Art. 11. Chaque associé a le droit de concourir aux décisions collectives, lesquelles, y compris celles sur les modifications statutaires, seront prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, sauf disposition contraire des présents statuts. Chaque part d'intérêt donne droit à une voix.

Art. 12. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, sur convocation d'un ou de plusieurs associés, mais au moins une fois par an.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, sa liquidation sera faite par les associés conjointement.

Art. 14. Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation entre les associés relativement aux affaires de la société seront soumises obligatoirement à deux arbitres, chacune des parties en nommant un.

En cas de désaccord les deux premiers arbitres désigneront d'un commun accord un troisième arbitre et les décisions seront prises à la majorité.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours.

A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre endéans la huitaine suivant invitation lui adressée par lettre recommandée, la partie la plus diligente saisira le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé, qui nommera un arbitre.

Frais

Le montant des frais, rémunération et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de six cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. PLATZ, M. KEMMER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11521. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010131299/100.

(100150263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Klatone, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 85.361.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010131370/10.

(100150139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Paris Nursing 3, Société à responsabilité limitée,
(anc. Merrill Lynch Paris Nursing 3).**

Capital social: EUR 72.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.989.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Merrill Lynch Paris Holdings, a société à responsabilité limitée incorporated under the law of the Grand Duchy, having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 129988,

here represented by Mr Robert Strietzel, employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal and established on 15 September 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole partner of Merrill Lynch Paris Nursing 3 (the "Company"), a société à responsabilité limitée under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 129989, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on July 2nd, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 6th, 2007 under number 1903. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, dated December 21st, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 17th, 2010 under number 354.

The sole partner holds all the two thousand nine hundred (2.900) shares of twenty-five Euro each, representing the entire share capital of seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 72.500.-).

The sole partner requested the undersigned notary to record the following resolutions:

115301

First resolution

The sole partner decides to accept the resignation of the category A manager John KATZ, having its professional address at 4, World Financial Center, USA,-NY 10080 New York and to grant him entire discharge for the execution of his mandate as of September 10th, 2010.

The sole partner decides to appoint as new class A manager as of September 10th, 2010 for an unlimited period:

- Markus LEHNER, financial analyst, born on October 5th, 1976 in Ludwigshafen am Rhein (Germany), residing professionally in Dammstrasse 19, CH -6301 Zug, Switzerland.

Second resolution

The sole partner resolves to change the name of the Company from Merrill Lynch Paris Nursing 3 to Paris Nursing 3 S.à r.l. and to consequently amend article 4 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 4.** The Company will assume the name of Paris Nursing 3 S.à r.l.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1.000.-).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seize septembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Merrill Lynch Paris Holdings, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B129988,

ici représentée par Robert Strietzel, employé privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme précédé, déclare être l'unique associé de Merrill Lynch Paris Nursing 3 (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B129989, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg le 2 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 septembre 2007 sous le numéro 1903. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire 21 décembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date du 17 février 2010 sous le numéro 354.

L'associé unique détient toutes les deux mille neuf cents (2.900) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, représentant la totalité du capital social de soixante-douze mille cinq cents Euros (EUR 72.500.-), de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'associé unique a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission du gérant de catégorie A, John KATZ, demeurant professionnellement à 4, World Financial Center, USA,-NY 10080 New York, et lui confère entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu' au 10 septembre 2010.

L'associé unique décide de nommer comme nouveau gérant de classe A à partir du 10 septembre 2010 pour une durée indéterminée:

- Markus LEHNER, analyste financier, né le 5 octobre 1976 à Ludwigshafen am Rhein (Allemagne), demeurant professionnellement à Dammstrasse 19, CH -6301 Zug, Suisse

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société de Merrill Lynch Paris Nursing 3 en " Paris Nursing 3 S.à r.l." et de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de Paris Nursing 3 S.à r.l.»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Strietzel et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41012. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131397/100.

(100149731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Mandrinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 127.393.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131399/10.

(100149661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Manus S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.954.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131400/10.

(100149624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

High Tide CDO DNS 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010131404/10.

(100149794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

MH Germany Property XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 123.080.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 octobre 2010.
Référence de publication: 2010131405/10.
(100150010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Miclo S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 9, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 132.271.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 25 août 2010 que Monsieur Fabrice PETITJEAN, né le 15.02.1966 à St. Dizier (France), demeurant à L-4758 Pétange, 6, rue Antoine Nangeroni a démissionné de son poste de gérant technique et Monsieur Bernard Michel RYDZ, né le 28.07.1972 à Dechy (France), demeurant à F-54680 Crusnes, 37A, route Nationale, est nommé gérant unique.
Esch/Alzette, le 25 août 2010.
Référence de publication: 2010131406/13.
(100150234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

MISTERI FERNAND, Société à responsabilité limitée, Entreprise de Constructions et de Façades, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3592 Dudelange, 6, rue Verte.
R.C.S. Luxembourg B 28.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010131407/10.
(100150011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Arg Real Estate GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MLArg Real Estate GP S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.704.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of September.
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.744, here represented by Mr Robert STRIETZEL, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on September 15, 2010;
- 2) Colonia Real Estate AG, having its registered office at Zeppelinstrasse 4-8, D-50667 Köln and registered with the German Trade and Companies Register under number HRB 54006, here represented by Mr Robert STRIETZEL, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on September 14, 2010.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as aforementioned, declared being the partners of MLArg Real Estate GP S.à r.l. (the "Company") having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.704 and incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on February 5th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés

et Associations on May 3rd, 2007 under number 769. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, on March 12th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 17th, 2009 under number 827.

The partners hold all the five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, representing the entire share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), so that the following resolution can valably be taken.

The partners requested the undersigned notary to record the following resolution:

First resolution

The sole partner decides to accept the resignations of Mrs Amy KELLY and Mr John KATZ and to grant them entire discharge for the execution of their mandates as of September 10th, 2010.

The sole partner decides to appoint as new manager as of September 10th, 2010 for an unlimited period:

Mr Philipp VOSWINKEL, Financial Analyst, born in Bochum (Germany) on July 11th, 1975, professionally residing at Dammstrasse 19, CH-6301 Zug, as class A manager.

Second resolution

The partners resolve to change the name of the Company from MLArg Real Estate GP S.à r.l. to "Arg Real Estate GP S.à r.l." and to consequently amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Arg Real Estate GP S.à r.l. (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Estimated cost

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seize septembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.744, ici représentée par Monsieur Robert STRIETZEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010;

2) Colonia Real Estate AG, ayant son siège social au Zepelinstrasse 4-8, D-50667 Cologne et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de l'Allemagne sous le numéro HRB 54006, ici représentée par Monsieur Robert STRIETZEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 septembre 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme précédé, déclarent être les associés de MLArg Real Estate GP S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.704 et constituée suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 mai 2007 sous le numéro 769. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 12 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 17 avril 2009 sous le numéro 827.

Les associés détiennent toutes les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR), chacune, représentant la totalité du capital social de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), de sorte que la résolution suivante peut être valablement prise.

Les associés ont requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Première résolution

L'associé unique décide d'accepter les démissions de Madame Amy KELLY et Monsieur John KATZ, et leur confère entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 10 septembre 2010.

L'associé unique décide de nommer comme nouveau gérant à compter du 10 septembre 2010 pour une durée indéterminée:

Monsieur Philipp VOSWINKEL, Financial Analyst, né à Bochum (Allemagne), le 11 juillet 1975, demeurant professionnellement au Dammstrasse 19, CH-6301 Zug, en qualité de gérant de classe A.

Deuxième résolution

Les associés décident de changer le nom de la Société de MLArg Real Estate GP S.à r.l. en «Arg Real Estate GP S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Arg Real Estate GP S.à r.l. (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents Statuts (ci-après les Statuts).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui sont à la charge de la Société ou qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (1.000.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Strietzel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41072. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131408/112.

(100149625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Mossi & Ghisolfi International S.A., en abrégé M&G International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 66.955.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 septembre 2010 au siège social

Le Conseil décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131410/12.

(100149999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

NSV Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.327.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010131418/13.

(100150125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Ocean Oil Construction and Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 104.834.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 16 septembre 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- M. John O'Kelly-Lynch, avec adresse professionnelle à Covenant House, 85 Reid Street, Hamilton HM 12, Bermuda, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 5 mai 2009 et ce pour une durée indéterminée.

- Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2010131419/17.

(100149869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Office & Service, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8357 Goebblange, 24A, Domaine du Beauregard.

R.C.S. Luxembourg B 118.601.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2006 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131420/10.

(100149767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Noonmark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.748.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the 9th day of September.

Before the undersigned Maître Jacques DELVAUX, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Marcy S.A., a société anonyme, governed by the laws of Luxembourg having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg in process of being registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg.

Here represented by Caroline RONFORT, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on September 9, 2010.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société anonyme, which it wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of “Noonmark S.A.” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and -act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at forty-eight thousand Swiss Francs (CHF 48,000), consisting of four million eight hundred thousand (4,800,000) shares having a par value of one Swiss Centime (CHF 0.01) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder

(s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or to the statutory auditor(s) by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the third Thursday of June at 5.00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

D. Management**Art. 15. Powers of the board of directors.**

15.1 The Company shall be managed by a board of directors, who need not be shareholders of the Company.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who need neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Election and Removal of directors and Term of the office.

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

19.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of com-

munication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the signature of the sole director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

E. Supervision

Art. 23. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the board of directors must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 If the general meeting of shareholders of the Company appoint one or more independent auditor'(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

23.7 An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) may only be removed with cause or with his approval by the general meeting of shareholders.

23.8 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.9 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.10 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the term of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 28. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2010.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2011.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount CHF	% of share capital
Marcy S.A., prenamed	4,800,000.00	48,000.00	100.00%
TOTAL	4,800,000.00	48,000.00	100.00%

All the shares have been entirely paid-up in cash, so that the amount of forty-eight thousand Swiss francs (CHF 48,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,300.-.

The share capital is valued at EUR 37,328.-.

General meeting

The incorporating shareholder, representing the Company's entire issued share capital has passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of directors is fixed at four (4) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:

a) Mrs. Emanuela Brero, employee, born on 25 May 1970 in Bra, Italy, having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

b) Mrs. Bénédicte Moens-Colleaux, tax counsel, born on 13 October 1972 in Namur, Belgium, residing professionally at 2 Boulevard Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg;

c) Mr. Lorne Somerville, employee, born on 30 November 1963 in London, United Kingdom, residing professionally at 111 Strand, WC2R 0AG London, United Kingdom; and

d) Mr. Siddharth Patel, employee, born on 30 June 1977 in Baroda, India, residing professionally at 111 Strand, WC2R 0AG London, United Kingdom.

3. The following person is appointed as independent auditor (réviseur d'entreprise agréé) of the Company:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under section B number 65 477.

4. The term of the office of the members of the board of directors and of the statutory auditor shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2010 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, may determine.

5. The address of the Company's registered office is set at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holders of the appearing persons, the proxy-holders signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le neuvième jour de septembre.

Par-devant le soussigné Maître Jacques Delvaux, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Marcy S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois de Luxembourg ayant son siège social au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et de Sociétés,

dûment représentée par Mme caroline RONFORT, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 septembre 2010.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination «Noonmark S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et Transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de quarante huit mille Francs Suisse (CHF 48.000), représenté par quatre millions huit cent mille (4.800.000) actions ayant une valeur nominale de zéro Franc et un centime (CHF 0,01) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du

nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 8.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme „actionnaire unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des actionnaires“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'actionnaire unique“.

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le troisième jeudi du mois de juin à 17.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme „administrateur unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil d'administration“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'administrateur unique“.

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration.

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice à l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 17. Election et Révocation des administrateurs et Terme du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant

jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

18.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

20.2 Quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaires - Réviseur(s) d'entreprises.

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des actionnaires un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution d'un ou plusieurs commissaires aux comptes sera supprimée.

23.7 Un réviseur d'entreprises agréé peut seulement être révoqué pour juste motifs ou avec son approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

23.8 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.9 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.10 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

26.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/ de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

Souscription et Paiement

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit CHF	% du capital social
Marcy S.A., préqualifié	4.800.000.00	48.000.00	100.00%
TOTAL	4.800.000.00	48.000.00	100.00%

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quarante huit mille Francs Suisse (CHF 48.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.300,-.

Le capital est évalué à EUR 37.328,-.

Assemblée générale

L'actionnaire unique siégeant en assemblée générale a pris les résolutions suivantes.

1. Le nombre de membres au conseil d'administration a été fixé à quatre (4) et le nombre de réviseur d'entreprises agréé à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:

a) Mme Emanuela Brero, employée, née le 25 mai 1970 à Bra, Italie, ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

b) Mme Bénédicte Moens-Colleaux, conseiller fiscale née le 13 Octobre 1972 à Namur, Belgique résidant professionnellement à 2 Boulevard Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

c) M. Lorne Somerville, employé, né le 30 novembre 1963 à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à 111 Strand WC2R 0AG Londres, Royaume-Uni; et

d) M. Siddharth Patel, employé, né le 30 juin 1977 à Baroda, Inde, ayant son adresse professionnelle à 111 Strand WC2R 0AG Londres, Royaume-Uni.

3. L'entité suivante a été nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L1014 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 65 477.

4. Le mandat des administrateurs et réviseur d'entreprises agréé se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2010 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas.

5. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au/aux représentant(s) du comparant, le/les représentant(s) a/ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. RONFORT, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 15 septembre 2010, LAC/2010/40267: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Référence de publication: 2010131415/808.

(100149593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Nuclear Industry Reinsurance Association, Association d'Assurances Mutuelles.

Siège social: L-6850 Manternach, 15, Syrdallstroos.

R.C.S. Luxembourg B 144.322.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131417/10.

(100149985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Olympia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6835 Boudler, Maison 39.

R.C.S. Luxembourg B 112.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131422/10.

(100149940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Paris Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.988.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131423/10.

(100149854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Platine Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.401.

A l'attention des actionnaires

Je soussigné, Stéphane Weyders, vous informe de ma volonté de mettre fin à mon mandat d'administrateur de la société PLATINE FINANCE S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Stéphane Weyders.

Référence de publication: 2010131443/11.

(100150168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Portek Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 109.750.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131444/10.

(100150055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

PPoint Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 112.150.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "PPOINT INVESTMENT S.A." (the "Company"), a "société anonyme", established at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, entered in the Luxembourg Commercial and Trade Register (Registre de Commerce et des Sociétés) section B number 112150, incorporated pursuant to a notarial deed of November 24, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 396 of February 23, 2006.

The extraordinary general meeting is declared open and is presided over by Mrs Christine COULON-RACOT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Christelle HERMANT-DOMANGE, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Viviane HENGEL, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the interim closing accounts at the date of the general meeting.
 2. Deletion of the par value of all the shares representing the corporate capital.
 3. Conversion of the corporate capital and bookkeeping currency from EUR into USD by application of the exchange rate at the date of the general meeting. Subsequent amendment of the articles of incorporation.
 4. Transfer of the registered office of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Republic of Panama at the following address: 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama, resolution being conditional on the registration at the Public Registry in Panama.
 5. Acceptance of the resignation of the directors and the statutory auditor of the company and discharge to grant in respect of the execution of their mandates until the migration's date, conditional on the registration in Panama City, Republic of Panama.
 6. Appointment of three «directors»:
 - Mr. José E. SILVA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama;
 - Mrs. Dianeth M. DE OSPINO, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama;
 - Mrs. Marta DE SAAVEDRA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama.
- and three "officers":
- Mr. José E. SILVA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (President);
 - Mrs. Dianeth M. DE OSPINO, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Secretary);

- Mrs. Marta DE SAAVEDRA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Treasurer).

This resolution being conditional on the registration at the Public Registry in Panama.

7. Power to be granted to any employee of MORGAN Y MORGAN in Panama, in order to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Panama City, Republic of Panama.

8. Power to be granted to any clerk of the Office of the Notary in Grand-Duchy of Luxembourg, in order to carry out the radiation of the company in Grand-Duchy of Luxembourg, on basis of an evidence of the company's inscription in Panama City, Republic of Panama.

9. Miscellaneous

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed «ne varietur» by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to approve the interim closing accounts at the date of the general meeting.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to transfer the registered office of the Company from Luxembourg-City (Grand-Duchy of Luxembourg) to 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama, without however winding up the company, conditional on the registration in Panama City, Republic of Panama.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to accept the resignation of the directors and the statutory auditor of the company and to grant discharge in respect of the execution of their mandates until the migration's date, conditional on the registration in Panama City, Republic of Panama.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to appoint three «directors»:

- Mr. José E. SILVA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama;
- Mrs. Dianeth M. DE OSPINO, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama;
- Mrs. Marta DE SAAVEDRA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama.

and three "officers":

- Mr. José E. SILVA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (President);
- Mrs. Dianeth M. DE OSPINO, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Secretary);
- Mrs. Marta DE SAAVEDRA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Treasurer).

This resolution being conditional on the registration at the Public Registry in Panama.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to grant power to any employee of MORGAN Y MORGAN in Panama, in order to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Panama City, Republic of Panama.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to delete the par value of all the shares representing the corporate capital, conditional on the registration in Panama City, Republic of Panama.

Seventh resolution

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to convert the corporate capital and bookkeeping currency from EUR into USD by application of the exchange rate at the date of the general meeting.

As a consequence, the corporate capital is fixed at sixty-six thousand five hundred US Dollars (66,500.- USD) divided into five hundred (500) shares without par value.”

This resolution being conditional on the registration at the Public Registry in Panama.

Eighth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to grant power to any clerk of the Office of the Notary in Grand-Duchy of Luxembourg, in order to carry out the radiation of the company in Grand-Duchy of Luxembourg, on basis of an evidence of the company’s inscription in Panama City, Republic of Panama.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, said appearing persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S’est tenue l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «PPOINT INVESTMENT S.A.», (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social au 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 112150, en vertu d’un acte notarié du 24 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 396 du 23 février 2006.

La séance est déclarée ouverte et est présidée par Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Christelle HERMANT-DOMANGE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L’assemblée choisit comme scrutatrice Madame Viviane HENGEL, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l’assemblée étant ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d’acter ce qui suit:

1) L’ordre du jour de l’assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Approbation des comptes intérimaires de clôture à la date de l’assemblée.
 2. Suppression de la valeur nominale des actions représentatives du capital.
 3. Conversion de la devise du capital social et de la comptabilité de EUR en USD par application du cours de change en vigueur au jour de l’assemblée. Modification subséquente des statuts.
 4. Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg en la République du Panama à l’adresse suivante: 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama, cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l’inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama.
 5. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en place et décharge à octroyer pour l’exécution de leur mandat jusqu’à la date du transfert, conditionnée par l’inscription de la société à Panama, République du Panama.
 6. Nomination de trois «directors»:
 - M. José E. SILVA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama;
 - Mme. Dianeth M. DE OSPINO, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama;
 - Mme. Marta DE SAAVEDRA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama.
- et de trois “officers”:

- M. José E. SILVA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Président);

- Mme. Dianeth M. DE OSPINO, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Secrétaire);

- Mme. Marta DE SAAVEDRA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Trésorier).

Cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama.

7. Pouvoir à accorder à tout employé de MORGAN Y MORGAN au Panama, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

8. Attribution de tous pouvoirs à tout clerc de l'Etude du Notaire au Grand-Duché de Luxembourg à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

9. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'approuver les comptes intérimaires de clôture à la date de l'assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de transférer le siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg en la République du Panama à l'adresse suivante: 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama, cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en place et de leur octroyer décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date du transfert, conditionnée par l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de nommer trois «directors»:

- Monsieur José E. SILVA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama;

- Madame Dianeth M. DE OSPINO, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama;

- Madame Marta DE SAAVEDRA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama.

et trois "officers":

- Monsieur José E. SILVA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Président);

- Madame Dianeth M. DE OSPINO, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Secrétaire);

- Madame Marta DE SAAVEDRA, 53rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama (Trésorier).

Cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'accorder pouvoir à tout employé de MORGAN Y MORGAN au Panama, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de supprimer la valeur nominale des actions représentatives du capital.

Cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de convertir le capital social et la comptabilité de EUR en USD par application du cours de change en vigueur au jour de l'assemblée.

En conséquence, le capital social est fixé à soixante-six mille cinq cents US Dollars (66.500,- USD) divisé en cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale.

Cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'attribuer tous pouvoirs à tout clerc de l'Etude du Notaire au Grand-Duché de Luxembourg à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. COULON-RACOT, C. HERMANT-DOMANGE, V. HENGEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11533. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010131445/227.

(100150198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Qurtech, Société Anonyme.

Siège social: L-5730 Aspelt, 12, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 112.949.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue en date du 17 août 2010

L'assemblée générale ordinaire de DESCAP S.A. a pris ce jour,

à l'unanimité, la décision suivante:

COMMISSAIRE

Est élu Commissaire aux Comptes en remplacement de la société anonyme ACCOUNTING PARTNERS S.à r.l.:

- FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION, EVERARD-KLEIN S.à r.l., avec siège social à L-5969 Itzig, 83 rue de la Libération

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes 2014.

Itzig, le 20 septembre 2010.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2010131449/18.

(100149932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

QM Holdings GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.458.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131448/10.

(100149647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Roadmap Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 132.407.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131450/10.

(100150020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Ripli Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 76.724.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131463/10.

(100149734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Rosaco SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 21.799.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Ahcène BOULHAIS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Certifié sincère et conforme

ROSACO SPF S.A.

C. PISVIN / A. BOULHAIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010131464/15.

(100149559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

S.I.P. Investments S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 57.856.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 octobre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010131466/11.

(100149911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

SATPO-ML JV Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.281.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131467/10.

(100149689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Sellin Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 154.763.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131469/10.

(100150105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Sensus Metering Systems (LuxCo 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 97.413.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59737 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131470/10.

(100150175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Sensus Metering Systems (LuxCo 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 97.481.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59736 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131471/10.

(100150110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Sole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 132.375.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2010 que:

Monsieur Emanuele LEMBO, consultant, né le 16 octobre 1962 à Ivrea (Torino), domicilié en Via Solférino 11, I-20121 Milan, Italie a été nommé Administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 04 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010131475/14.

(100150132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Silver Spring Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 75.629.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131472/10.

(100149604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Rubicon Finance Europe II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131451/10.

(100149702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

RA IME S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 102.350,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.198.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of July.

Before Me. Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of RA IME S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.198 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on January 6, 2010, published on March 17, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 573 at page 27472. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

THERE APPEARED:

Riverside Asia IME, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, county of New Castle, United States of America, registered under number 4765436 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Philippe Chenu, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The share capital of the Company is presently set at twenty thousand and two hundred and twenty-five United States Dollars (USD 20,225.-) represented by eight hundred (800) Class of Ordinary Shares (as defined in the Articles), one (1) Class A Share (as defined in the Articles), one (1) Class B Share (as defined in the Articles), one (1) Class C Share (as defined in the Articles), one (1) Class D Share (as defined in the Articles), one (1) Class E Share (as defined in the Articles), one (1) Class F Share (as defined in the Articles), one (1) Class G Share (as defined in the Articles), one (1) Class H Share (as defined in the Articles) and one (1) Class I Share (as defined in the Articles), having a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, all of which are fully paid up.

II. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

III. The agenda of the Meeting is as worded follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighty-two thousand and one hundred and twenty-five United States Dollars (USD 82,125.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of

twenty thousand and two hundred and twenty-five United States Dollars (USD 20,225.-) to one hundred and two thousand and three hundred and fifty United States Dollars (USD 102,350.-) by way of the issuance of three hundred and sixty-five (365) new Class A Shares (as defined in the articles of association of the Company), three hundred and sixty-five (365) new Class B Shares (as defined in the articles of association of the Company), three hundred and sixty-five (365) new Class C Shares (as defined in the articles of association of the Company), three hundred and sixty-five (365) new Class D Shares (as defined in the articles of association of the Company), three hundred and sixty-five (365) new Class E Shares (as defined in the articles of association of the Company), three hundred and sixty-five (365) new Class F Shares (as defined in the articles of association of the Company), three hundred and sixty-five (365) new Class G Shares (as defined in the articles of association of the Company), three hundred and sixty-five (365) new Class H Shares (as defined in the articles of association of the Company) and three hundred and sixty-five (365) new Class I Shares (as defined in the articles of association of the Company), having a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each;

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

IV. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

V. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighty-two thousand and one hundred and twenty-five United States Dollars (USD 82,125.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand and two hundred and twenty-five United States Dollars (USD 20,225.-) to one hundred and two thousand and three hundred and fifty United States Dollars (USD 102,350.-) by way of the issuance of three hundred and sixty-five (365) new Class A Shares (as defined in the Articles), three hundred and sixty-five (365) new Class B Shares (as defined in the Articles), three hundred and sixty-five (365) new Class C Shares (as defined in the Articles), three hundred and sixty-five (365) new Class D Shares (as defined in the Articles), three hundred and sixty-five (365) new Class E Shares (as defined in the Articles), three hundred and sixty-five (365) new Class F Shares (as defined in the Articles), three hundred and sixty-five (365) new Class G Shares (as defined in the Articles), three hundred and sixty-five (365) new Class H Shares (as defined in the Articles) and three hundred and sixty-five (365) new Class I Shares (as defined in the Articles), having a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to three hundred and sixty-five (365) new Class A Shares, three hundred and sixty-five (365) new Class B Shares, three hundred and sixty-five (365) new Class C Shares, three hundred and sixty-five (365) new Class D Shares, three hundred and sixty-five (365) new Class E Shares, three hundred and sixty-five (365) new Class F Shares, three hundred and sixty-five (365) new Class G Shares, three hundred and sixty-five (365) new Class H Shares, three hundred and sixty-five (365) new Class I Shares, having a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of one million and three thousand and six hundred and ninety-five United States Dollars and eighteen cents (USD 1,003,695.18.-) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable), it being understood that such contribution in kind shall be allocated as follows:

(i) Eighty-two thousand and one hundred and twenty-five United States Dollars (USD 82,125.-) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) Nine hundred and twenty-one thousand and five hundred and seventy United States Dollars and eighteen cents (USD 921,570.18) is allocated to the premium account of the Company.

The existence and the valuation of the above-mentioned contribution in kind is evidenced by inter alia, (i) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate) and (ii) the balance sheet of the Company dated July 22, 2010 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The contribution certificate dated July 23, 2010 issued by the management of the Sole Shareholder and the Company in respect of the Receivable states in essence that:

“- the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the attached balance sheet as per July 22, 2010 and booked under item “Liabilities - Creditors - Amounts owed to affiliated undertakings - Riverside Asia IME” (the Balance Sheet);

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at one million and three thousand and six hundred and ninety-five United States Dollars and eighteen cents (USD 1,003,695.18.-) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

The Certificate and the Balance Sheet, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“The share capital of the Company is set at one hundred and two thousand and three hundred and fifty United States Dollars (USD 102.350.-) represented by eight hundred (800) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share), three hundred and sixty-six (366) class A shares (the Class A Shares and individually, a Class A Share), three hundred and sixty-six (366) class B shares (the Class B Shares and individually, a Class B Share), three hundred and sixty-six (366) class C shares (the Class C Shares and individually, a Class C Share), three hundred and sixty-six (366) class D shares (the Class D Shares and individually, a Class D Share), three hundred and sixty-six (366) class E shares (the Class E Shares and individually, a Class E Share), three hundred and sixty-six (366) class F shares (the Class F Shares and individually, a Class F Share), three hundred and sixty-six (366) class G shares (the Class G Shares and individually, a Class G Share), three hundred and sixty-six (366) class H shares (the Class H Shares and individually, a Class H Share), three hundred and sixty-six (366) class I shares (the Class I Shares and individually, a Class I Share) having a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, all of which are fully paid up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued classes of shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 2,500.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-troisième jour du mois juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de RA IME S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.198 (la Société). La Société a été constituée par un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant au nom de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Lu-

xembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 janvier 2010, publié le 17 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 573, à la page 27472. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

A COMPARU:

Riverside Asia IME, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée et organisée selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, comté de New Castle, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 4765436 (l'Associé Unique),

ici représentée par Philippe Chenu, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 20.225) représenté par huit cents (800) Parts sociales de Classe Ordinaire (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de Classe A (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de Classe B (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de Classe C (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de classe D (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de Classe E (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de Classe F (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de Classe G (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de classe H (tel que défini dans les Statuts) et une (1) Part Sociale de Classe I (tel que défini dans les Statuts), ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) chacune, toutes entièrement libérées.

II. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt deux mille cent vingt-cinq dollars américains (USD 82.125) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille deux cent vingt-cinq dollars américains (USD 20.225) à cent deux mille trois cent cinquante dollars américains (USD 102.350), par l'émission de trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe A (tel que défini dans les statuts de la Société), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe B (tel que défini dans les statuts de la Société), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe C (tel que défini dans les statuts de la Société), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe D (tel que défini dans les statuts de la Société), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe E (tel que défini dans les statuts de la Société), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe F (tel que défini dans les statuts de la Société), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe G (tel que défini dans les statuts de la Société), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe H (tel que défini dans les statuts de la Société), et trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe I (tel que défini dans les statuts de la Société), ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) chacune;

2. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises comme indiqué au point 1 ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social indiquée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder au nom de et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

IV. La totalité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère come ayant été valablement convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance et, renonce, par conséquent, à tous les droits et formalités auxquels il a droit concernant la convocation de l'Assemblée.

V. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt deux mille cent vingt-cinq dollars américains (USD 82.125) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille deux cent vingt-cinq dollars américains (USD 20.225) à cent deux mille trois cent cinquante dollars américains (USD 102.350), par l'émission de trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe A (tel que défini dans les Statuts), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe B (tel que défini dans les Statuts), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe C (tel que défini dans les Statuts), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe D (tel que défini dans les Statuts), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe E (tel que défini dans les Statuts), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe F (tel que

défini dans les Statuts), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe G (tel que défini dans les Statuts), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe H (tel que défini dans les Statuts), et trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe I (tel que défini dans les Statuts), ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe A, trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe B, trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe C, trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe D, trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe E, trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe F, trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe G, trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe H, trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance d'un montant total d'un million trois mille six cent quatre-vingt quinze dollars américains et dix-huit centimes (USD 1.003.695,18) que l'Associé Unique a envers la Société (la Créance), étant entendu que cet apport en nature sera affecté comme suit:

(i) Quatre-vingt deux mille cent vingt-cinq dollars américains (USD 82.125) est affecté au compte du capital social de la Société; et

(ii) Neuf cent vingt et un mille cinq cent soixante-dix dollars américains et dix-huit centimes (USD 921.570,18) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et l'estimation de l'apport en nature mentionné ci-dessus sont documentées par, entre autres, (i) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat) et (ii) le bilan de la Société daté du 22 juillet 2010 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Le certificat d'apport daté du 23 juillet 2010, délivré par la gérance de l'Associé Unique et la Société concernant la Créance atteste essentiellement que:

«- la Créance apportée par l'Associé Unique à la société est constatée par le bilan annexé daté du 22 juillet 2010 et est répertoriée sous la rubrique "Liabilities - Creditors - Amounts due aux entreprises apparentées - Riverside Asia IME" (le Bilan);

- l'Associé Unique est le seul propriétaire de la Créance et est le seul titulaire autorisé à détenir la Créance et possède le droit d'en disposer;

- la Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la Créance apportée à la Société d'après le Bilan annexé est évaluée à un million trois mille six cent quatre-vingt quinze dollars américains et dix-huit centimes (USD 1.003.695,18) et depuis le Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et, au moment de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance qui sera éteinte par voie de confusion en vertu de l'article 1300 du Code civil Luxembourgeois.»

Le Certificat et le Bilan, après avoir été signés «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à cent deux mille trois cent cinquante dollars américains (USD 102.350) représenté par huit cents (800) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, au singulier, une Part Sociale de Classe Ordinaire), trois cent soixante-six (366) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, une Part Sociale de Classe A), trois cent soixante-six (366) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, une Part Sociale de Classe B), trois cent soixante-six (366) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, une Part Sociale de Classe C), trois cent soixante-six (366) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, une Part Sociale de Classe D), trois cent soixante-six (366) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, une Part Sociale de Classe E), trois cent soixante-six (366) parts

sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, une Part Sociale de Classe F), trois cent soixante-six (366) parts sociales de classe G (, les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, une Part Sociale de Classe G), trois cent soixante-six (366)parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, une Part Sociale de Classe H), trois cent soixante-six (366) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I) ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) chacune, toutes entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder au nom de et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital s'élève à environ EUR 2.500,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, elle a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: P. CHENU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2010. Relation: LAC/2010/34037. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131453/289.

(100149735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

StaGe Mezzanine, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.636.

—
EXTRAIT

Nous vous informons de la démission de Danielle Caviglia en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 28 septembre 2010.

A Luxembourg, le 04 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010131476/15.

(100150203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Sensus Metering Systems (Luxco 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue LéonThyes.

R.C.S. Luxembourg B 99.815.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59738 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131478/10.

(100150182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

RA IME S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 102.350,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.198.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Référence de publication: 2010131454/11.

(100150003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

RA Juice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 102.350,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.215.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of RA Juice S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.215 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on January 6, 2010, published on March 18, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 583 at page 27939. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

THERE APPEARED:

Riverside Asia Juice, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, county of New Castle, United States of America, registered under number 4765432 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Philippe Chenu, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The share capital of the Company is presently set at twenty thousand and two hundred and twenty-five United States Dollars (USD 20,225.-) represented by eight hundred (800) Class of Ordinary Shares (as defined in the Articles), one (1) Class A Share (as defined in the Articles), one (1) Class B Share (as defined in the Articles), one (1) Class C Share (as defined in the Articles), one (1) Class D Share (as defined in the Articles), one (1) Class E Share (as defined in the Articles), one (1) Class F Share (as defined in the Articles), one (1) Class G Share (as defined in the Articles), one (1) Class H Share (as defined in the Articles) and one (1) Class I Share (as defined in the Articles), having a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, all of which are fully paid up.

II. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighty-two thousand and one hundred and twenty-five United States Dollars and five cents (USD 82,125.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand and two hundred and twenty-five United States Dollars (USD 20,225.-) to one hundred and two thousand and three hundred and fifty United States Dollars (USD 102,350.-) by way of the issuance of three hundred and sixty-five (365) new Class A Shares (as defined in the articles of association of the Company), three hundred and sixty-five (365) new Class B Shares (as defined in the articles of association of the Company), three hundred and sixty-five (365) new Class C Shares (as defined in the articles of association of the Company), three hundred and sixty-five (365) new Class D Shares (as defined in the articles of association of the Company), three hundred and sixty-five (365) new Class E Shares (as defined in the articles of association of the Company), three hundred and sixty-five (365) new Class F Shares (as defined in the articles of association of the Company), three hundred and sixty-five (365) new Class G Shares (as defined in the articles of association of the Company), three hundred and sixty-five (365) new Class

H Shares (as defined in the articles of association of the Company) and three hundred and sixty-five (365) new Class I Shares (as defined in the articles of association of the Company), having a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each;

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

IV. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

V. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighty-two thousand and one hundred and twenty-five United States Dollars and five cents (USD 82,125.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand and two hundred and twenty-five United States Dollars (USD 20,225.-) to one hundred and two thousand and three hundred and fifty United States Dollars (USD 102,350.-) by way of the issuance of three hundred and sixty-five (365) new Class A Shares (as defined in the Articles), three hundred and sixty-five (365) new Class B Shares (as defined in the Articles), three hundred and sixty-five (365) new Class C Shares (as defined in the Articles), three hundred and sixty-five (365) new Class D Shares (as defined in the Articles), three hundred and sixty-five (365) new Class E Shares (as defined in the Articles), three hundred and sixty-five (365) new Class F Shares (as defined in the Articles), three hundred and sixty-five (365) new Class G Shares (as defined in the Articles), three hundred and sixty-five (365) new Class H Shares (as defined in the Articles) and three hundred and sixty-five (365) new Class I Shares (as defined in the Articles), having a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to three hundred and sixty-five (365) new Class A Shares, three hundred and sixty-five (365) new Class B Shares, three hundred and sixty-five (365) new Class C Shares, three hundred and sixty-five (365) new Class D Shares, three hundred and sixty-five (365) new Class E Shares, three hundred and sixty-five (365) new Class F Shares, three hundred and sixty-five (365) new Class G Shares, three hundred and sixty-five (365) new Class H Shares, three hundred and sixty-five (365) new Class I Shares, having a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of one million and five thousand and two hundred and twenty United States Dollars and five cents (USD 1,005,220.05.-) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable), it being understood that such contribution in kind shall be allocated as follows:

(i) Eighty-two thousand and one hundred and twenty-five United States Dollars (USD 82,125.-); and

(ii) Nine Hundred and twenty-three thousand and ninety-five United States Dollars and five cents (USD 923,095.05.-) is allocated to the premium account of the Company.

The existence and the valuation of the above-mentioned contribution in kind is evidenced by inter alia, (i) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate) and (ii) the balance sheet of the Company dated July 22, 2010 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The contribution certificate dated July 23, 2010 issued by the management of the Sole Shareholder and the Company in respect of the Receivable states in essence that:

“- the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the attached balance sheet as per July 22, 2010 and booked under item “Liabilities - Creditors - Amounts owed to affiliated undertakings - Riverside Asia Juice” (the Balance Sheet);

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at one million and five thousand and two hundred and twenty United States Dollars

and five cents (USD 1,005,220.05.-) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

The Certificate and the Balance Sheet, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"The share capital of the Company is set at one hundred and two thousand and three hundred and fifty United States Dollars (USD 102,350.-) represented by eight hundred (800) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share), three hundred and sixty-six (366) class A shares (the Class A Shares and individually, a Class A Share), three hundred and sixty-six (366) class B shares (the Class B Shares and individually, a Class B Share), three hundred and sixty-six (366) class C shares (the Class C Shares and individually, a Class C Share), three hundred and sixty-six (366) class D shares (the Class D Shares and individually, a Class D Share), three hundred and sixty-six (366) class E shares (the Class E Shares and individually, a Class E Share), three hundred and sixty-six (366) class F shares (the Class F Shares and individually, a Class F Share), three hundred and sixty-six (366) class G shares (the Class G Shares and individually, a Class G Share), three hundred and sixty-six (366) class H shares (the Class H Shares and individually, a Class H Share), three hundred and sixty-six (366) class I shares (the Class I Shares and individually, a Class I Share) having a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, all of which are fully paid up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued classes of shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 2,500.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-troisième jour du mois juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de RA Juice S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.215 (la Société). La Société a été constituée par un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant au nom de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 janvier 2010, publié le 18 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 583, à la page 27939. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

A COMPARU:

Riverside Asia Juice, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée et organisée selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, comté de New Castle, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 4765432 (l'Associé Unique),

ici représentée par Philippe Chenu, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 20.225) représenté par huit cents (800) Parts sociales de Classe Ordinaire (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de Classe A (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de Classe B (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de Classe C (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de classe D (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de Classe E (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de Classe F (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de Classe G (tel que défini dans les Statuts), une (1) Part Sociale de classe H (tel que défini dans les Statuts) et une (1) Part Sociale de Classe I (tel que défini dans les Statuts), ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) chacune, toutes entièrement libérées.

II. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt deux mille cent vingt-cinq dollars américains (USD 82.125) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille deux cent vingt-cinq dollars américains (USD 20.225) à cent deux mille trois cent cinquante dollars américains (USD 102.350), par l'émission de trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe A (tel que défini dans les statuts de la Société), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe B (tel que défini dans les statuts de la Société), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe C (tel que défini dans les statuts de la Société), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe D (tel que défini dans les statuts de la Société), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe E (tel que défini dans les statuts de la Société), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe F (tel que défini dans les statuts de la Société), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe G (tel que défini dans les statuts de la Société), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe H (tel que défini dans les statuts de la Société), et trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe I (tel que défini dans les statuts de la Société), ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social indiquée au point 1. ci-dessus;

3. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder au nom de et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

4. Divers.

IV. La totalité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère comme ayant été valablement convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance et, , renonce par conséquent, à tous les droits et formalités auxquels il a droit concernant la convocation de l'Assemblée.

V. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt deux mille cent vingt-cinq dollars américains (USD 82.125) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille deux cent vingt-cinq dollars américains (USD 20.225) à cent deux mille trois cent cinquante dollars américains (USD 102.350), par l'émission de trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe A (tel que défini dans les Statuts), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe B (tel que défini dans les Statuts), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe C (tel que défini dans les Statuts), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe D (tel que défini dans les Statuts), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe E (tel que défini dans les Statuts), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe F (tel que défini dans les Statuts), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe G (tel que défini dans les Statuts), trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe H (tel que défini dans les Statuts), et trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe I (tel que défini dans les Statuts), ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe A, trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe B, trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe C, trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe D, trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe E, trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe F, trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe G, trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe H, trois cent soixante-cinq (365) nouvelles Parts Sociales de Classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance d'un montant total d'un million cinq mille deux cent vingt dollars américains et cinq centimes (USD 1.005.220,05) que l'Associé Unique a envers la Société (la Créance), étant entendu que cet apport en nature sera affecté comme suit:

(i) Quatre-vingt deux mille cent vingt-cinq dollars américains (USD 82.125) est affecté au compte du capital social de la Société; et

(ii) Neuf cent vingt-trois mille quatre-vingt quinze dollars américains et cinq centimes (USD 923.095,05) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et l'estimation de l'apport en nature mentionné ci-dessus sont documentées par, entre autres, (i) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat) et (ii) le bilan de la Société daté du 22 juillet 2010 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Le certificat d'apport daté du 23 juillet 2010, délivré par la gérance de l'Associé Unique et la Société concernant la Créance atteste essentiellement que:

«- la Créance apportée par l'Associé Unique à la société est constatée par le bilan annexé daté du 22 juillet 2010 et est répertoriée sous la rubrique "Liabilities - Creditors - Amounts due aux entreprises apparentées - Riverside Asia Juice" (le Bilan);

- l'Associé Unique est le seul propriétaire de la Créance et est le seul titulaire autorisé à détenir la Créance et possède le droit d'en disposer;

- la Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la Créance apportée à la Société d'après le Bilan annexé est évaluée à un million cinq mille deux cent vingt dollars américains et cinq centimes (USD 1.005.220,05) et depuis le Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et, au moment de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance qui sera éteinte par voie de confusion en vertu de l'article 1300 du Code civil Luxembourgeois.»

Le Certificat et le Bilan, après avoir été signés «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à cent deux mille trois cent cinquante dollars américains (USD 102.350) représenté par huit cents (800) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, au singulier, une Part Sociale de Classe Ordinaire), trois cent soixante-six (366) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, une Part Sociale de Classe A), trois cent soixante-six (366) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, une Part Sociale de Classe B), trois cent soixante-six (366) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, une Part Sociale de Classe C), trois cent soixante-six (366) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, une Part Sociale de Classe D), trois cent soixante-six (366) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, une Part Sociale de Classe E), trois cent soixante-six (366) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, une Part Sociale de Classe F), trois cent soixante-six (366) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, une Part Sociale de Classe G), trois cent soixante-six (366) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, une Part Sociale de Classe H), trois cent soixante-six (366) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I) ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25) chacune, toutes entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder au nom de et

pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à environ EUR 2.500,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, elle a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: P. CHENU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2010. Relation: LAC/2010/34038. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010131455/287.

(100149744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

RA Juice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 102.350,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.215.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Référence de publication: 2010131456/11.

(100150005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

RA Oscillators S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 378.425,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.875.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Référence de publication: 2010131458/11.

(100150002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Restaurant Chinois Jardin Gourmet Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 2, route Principale.

R.C.S. Luxembourg B 148.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010131460/10.

(100150148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Restaurant La Bonne Fortune S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 65, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 60.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010131461/10.

(100149835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Revigor, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 85.272.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010131462/10.

(100150142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Skype Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 94.313,60.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 141.496.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010131473/11.

(100150212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Sensus Metering Systems (Luxco 5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 108.513.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59739 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010131479/10.

(100150185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

SIFC Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: KRW 70.000.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.942.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Référence de publication: 2010131482/11.

(100149994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Jung Bau S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. F.21 Jungbau Construction).**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.
R.C.S. Luxembourg B 140.683.

Im Jahre zweitausendundzehn, den einunddreissigsten August,
Vor dem Unterzeichneten Notar Karine REUTER, mit Amtssitz in Redingen/Attert

Sind erschienen:

Herr Eric JUNG, geboren am 3.Dezember 1965 in Losheim (Deutschland), wohnhaft in D-66.709 WEISKIRSCHEN, 8a An Brückelchen,

Herr Pascal SCHOMMER, geboren am 19.September 1980 in Mertzig (Deutschland), wohnhaft in D-66.709 WEISKIRSCHEN, 18a An Brückelchen,

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten, folgendes zu beurkunden:

Die Komparenten sind die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung

F.21 Jungbau Construction

mit Gesellschaftssitz in L-3980 WICKRANGE, 4-6 rue des Trois Cantons,

eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 140.683,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notaram 11. Juli 2008,

veröffentlicht im Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, am 26. August 2008, Nummer 2.070, Seite 99.350.

Die vorbezeichneten Komparenten haben sich alsdann zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen gefunden und folgende Beschlüsse einstimmig getroffen:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen einstimmig den Sitz der Gesellschaft nach L-6776 GREVENMACHER, 6-8 Op der Ahlkerrech zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Demgemäss beschliessen die Gesellschafter einstimmig Artikel 5 wie folgt ab zu ändern:

„ **Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Grevenmacher.“

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen einstimmig den Namen der Gesellschaft ab zu ändern in "JUNG BAU S.à.r.l."

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen einstimmig Artikel 4 Absatz 1 wie folgt ab zu ändern:

Art. 4. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet „ JUNG BAU S.à.r.l.“

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter stellen den Rücktritt von Herrn Eric JUNG als Geschäftsführer zum heutigen Tage fest und geben ihm bezüglich der Geschäftsführung seit dem Tage seiner Ernennung bis zum heutigen Tage Entlast.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen einstimmig Herrn Pascal SCHOMMER, geboren am 19.September 1980 in Mertzig (Deutschland), wohnhaft in D-66.709 WEISKIRSCHEN, 18a An Brückelchen, als einzigen Geschäftsführer zu ernennen und zwar ab dem heutigen Tage auf unbestimmte Zeit.

Die Gesellschaft wird demnach unter allen Umständen, darin sämtliche Bankgeschäfte einbegriffen, durch die alleinige Unterschrift von Herrn SCHOMMER, gegenüber Drittperson, rechtskräftig vertreten.

Kosten

Die Kosten, Spesen und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft im Zuge der gegenwärtigen Urkunde entstehen, werden auf SIEBENHUNDERTFÜNFZIG Euro (750.- EUR) geschätzt.

Gegenüber dem Notar verpflichten sich jedoch alle Komparenten, und dies solidarisch, bezüglich der Zahlung der durch gegenwärtige Urkunde anfallenden Kosten und Gebühren.

Worüber Protokoll, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar das gegenwärtige Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: Jung, Schommer, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 1^{er} septembre 2010. Relation: RED/2010/1225. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Kirsch.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Redingen/Attert, den 23. September 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010131601/59.

(100149000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Société d'investissement et de développement immobilier, agricole et touristique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.917.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration le 27 septembre 2010

Il est décidé de nommer Président du conseil d'administration:

Madame Angélique CARTOCCI, née le 20 avril 1967 à Neuilly-sur-Seine (F), demeurant 1, Chemin de la Faverge, CH-1295 Mies.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010131474/16.

(100149692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Soparind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 68.523.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 15 septembre 2010 que

1. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.
2. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 23, rue Beaumont à L -1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 septembre 2010..

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2010131493/17.

(100150015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

SU General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 114.450.

Extrait des résolutions adoptées en date du 21 septembre 2010 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société SU GENERAL PARTNER S.A.

- Monsieur Simon MORGAN, administrateur de catégorie A, a démissionné de ses fonctions à effet au 21 septembre 2010.

- Madame Dominique SPURR née à DURHAM (Royaume-Uni), le 22 janvier 1974, résidant professionnellement 20 Gresham Street, London EC2V 7 JE, a été cooptée administrateur de catégorie A avec effet au 21 septembre 2010 et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SU GENERAL PARTNER S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010131498/18.

(100149700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Superga Trademark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.125.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue de manière extraordinaire le 21 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg et accepte aussi la démission de Madame Sandrine ANTONELLI, administrateur, qu'elle a déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale décide, à compter de ce jour, de révoquer le mandat au Commissaire aux comptes FIDUPLAN SA, avec siège social sis au 87, Allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 44563.

L'Assemblée Générale décide de nommer deux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg;

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de Commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010131500/27.

(100150009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Voyages Simon, Société Anonyme.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 93.160.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Ettelbruck extraordinairement en date du 28 septembre 2010 à 10.00 heures

L'assemblée générale accepte la démission avec effet à ce jour de la société EWA REVISION S.A. avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38 937 de son poste de réviseur d'entreprises agréé de la société.

L'assemblée générale décide de nommer comme réviseur d'entreprises agréé en remplacement la société FIDEWA Audit S.A., avec siège à L – 1724 Luxembourg, 43, Boulevard Prince Henri, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155 324. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010131527/18.

(100149943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.
